

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 novembre 2020 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

Excusés ayant donné procuration : Bernard DESLOIR à Béatrice BANCEL – Gilbert FOUGERE à Didier BERNE – Nicole RIVOLIER à Sylvain SERVY.

Excusée : Arlette GAY

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 08/09/2020 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	GIRARD Hervé et Annick (maison) – Consorts PILON (terrain) – QUANSAH-HART Nana (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	CHEMINAL Lucie : construction abri de jardin DUVAUCHELLE Laetitia : isolation extérieure THIOLLIER A. et NICOLAS P. : construction piscine
Déclarations préalables en cours	ROUSSON Jean-Marc : extension garage et clôture BERNE Didier : construction piscine
Permis accordés ou tacites	FARGE Jacques : modification ouvertures et agrandissement BRASSARD Damien : extension et modification façades
Permis en cours	SCI AmMa : création d'un cabinet de kinésithérapie SOLLEILHAC Cédric : construction maison individuelle DUVAUCHELLE A. et NSAME J. : construction maison individuelle

REVISION TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT 2021

Pour rappel, la commune a confié à l'entreprise SUEZ, la facturation des redevances d'assainissement. La redevance comprend une part fixe et une part proportionnelle à la consommation d'eau.

Les tarifs en vigueur depuis le 01/12/2019, sont les suivants :

Prime fixe annuelle : 38,00 € et Consommation : 0,92 € le M3.

Pour les foyers non raccordés au réseau d'eau, un forfait de 30M³ par personne est appliqué.

Le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation pour la nouvelle période à venir (01.12.2020 au 30.11.2021).

TRAVAUX DE POSE DE PRISES D'ILLUMINATIONS

Le Conseil décide de faire réaliser par le SIEL, des travaux de pose de prises d'illuminations – ces travaux auront lieu en décembre.

Par transfert de compétence, c'est le SIEL qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et qui perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs. Le SIEL demande à la commune une participation égale au montant des travaux, subventions déduites.

Pour ces prochains travaux de pose de prises d'illuminations (7 kits), l'estimation prévisionnelle de la participation de la collectivité s'élève à 2.342 €, soit 71% du montant des travaux.

INFORMATION PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE

Différentes offres ont été étudiées pour l'achat d'un nouveau tracteur et d'une épaveuse-débroussailleuse.

Pour le tracteur, l'offre de l'entreprise GONNIN-DURIS est retenue, pour un montant net de 34.300 €HT (soit 43.300 € moins reprise de l'ancien tracteur 9.000 €).

Pour l'épaveuse-débroussailleuse, l'offre de l'entreprise SAS RAYMOND est retenue pour un montant de 13.348 € HT.

M. le Maire informe le Conseil qu'il passera prochainement commande de ce matériel.

FACTURATION DES TRAVAUX DE MACONNERIE SUR DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

Dans le cadre de la rénovation des deux espaces « communs » du cimetière, il s'est avéré nécessaire de rénover les faces arrière de certaines tombes, disposées autour de ces espaces, afin de créer un ensemble cohérent et harmonieux.

La commune a au préalable obtenu l'accord des concessionnaires, pour faire réaliser ces travaux en leur lieu et place et leur en répercuter le coût, sur la base de 81€ TTC le M² (correspondant au prix facturé à la Commune par l'entreprise DP-BAT, titulaire du marché).

Une liste a été établie présentant en regard de chaque concessionnaire, l'identification de la tombe, le nombre de M² et le montant à régler. Vingt-deux concessions sont concernées pour un montant total de 4.137 €. Cette liste est approuvée par le Conseil Municipal, à l'unanimité.

SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES DES ALPES-MARITIMES

Le Conseil, à l'unanimité, souhaite que la commune s'associe à l'élan national de solidarité en faveur des sinistrés de la tempête « Alex » sur le territoire des Alpes-Maritimes. Il se prononce pour le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 €.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

L'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit désormais l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Un règlement a été établi, fixant les règles de fonctionnement du Conseil Municipal : fréquence des séances, convocation, ordre du jour, tenue des séances, publicité des séances, organisation des débats, vote des délibérations, consultation des projets, ...)

Le Conseil adopte le règlement, à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Ce rapport, qui sera mis à disposition du public, fait état du fonctionnement du service ainsi que des indicateurs techniques et financiers.

AUTORISATION POUR SIGNATURE DOCUMENT URBANISME RELATIF AU MAIRE

M. le Maire explique au Conseil qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance d'une déclaration de travaux, pour construction d'une piscine.

Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ».

A la suite d'un vote auquel ne participe pas M. le Maire, le Conseil désigne M. Johan FORISSIER pour prendre la décision.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCFE

Le Conseil doit se prononcer sur le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes. Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Considérant que la compétence PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) est obligatoire, sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Le Conseil décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes de Forez-Est,

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DE LA CCFE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est et précise que ce rapport est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est (www.forez-est.fr). Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

PRESENTATION RPQS ANC 2019 DE LA CCFE

M. le Maire présente le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.

PRESENTATION RAPPORT DECHETS 2019 DE LA CCFE

M. le Maire présente le rapport annuel 2019 de la Communauté de Communes de Forez-Est sur le prix et la qualité du service public « déchets »

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

La commune bénéficie d'une assistance technique dans le domaine de l'assainissement, par le biais d'une subvention signée avec le Département de la Loire. Il convient de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'assistance technique porte sur le suivi des systèmes d'épuration ; le coût de la prestation varie sensiblement chaque année en fonction du nombre d'habitants (population DGF). Il sera de 998,40 € pour l'année 2021.

Le Conseil approuve la nouvelle convention à intervenir.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS :

Personnel :

Ecole : deux agents ont dû être remplacés à cause de la Covid 19

Secrétariat de Mairie : recrutement à prévoir en 2021

Conseil Municipal Enfants : la crise sanitaire a retardé les projets des enfants ; il est donc décidé de ne pas renouveler l'équipe comme prévu normalement cette année. Le mandat de l'équipe actuelle sera prolongé d'une année avec la participation de six enfants sur les huit.

Tourisme : dans le cadre du projet de l'office de tourisme « GRP Terre de Tisseurs en Forez », il conviendra de solliciter quelques autorisations de passage en terrain privé.

Bâtiment – aménagement extérieur salle communale : pour rappel, cette salle a pour vocation principale la location aux particuliers pour des événements familiaux ; la commission fait part de son projet dont le but est de répondre encore davantage aux besoins des familles : création d'un préau (apéritifs ...), d'un terrain de pétanque, de jeux pour les enfants (marelle, cabane...), amélioration de l'éclairage extérieur, de la sécurité.

Sport/Culture : compte rendu AG Tennis et compte rendu d'une réunion de la commission « sports-culture-événementiel » de la CCFE.

AFR : installation d'un lavabo pendant les vacances de la Toussaint (nécessaire dans le cadre de la crise sanitaire).

Evènements : manifestations annulées en raison de la crise sanitaire : 8 décembre, Ste Barbe, marché de Noël, vœux de la municipalité

Fleurissement : deux projets d'aménagements paysagers sont à l'étude à l'entrée du village, route de Feurs – le char de la Rue Saint-Pierre sera déplacé Route de Feurs pour laisser la place à l'installation d'un parking à vélos (projet du CME) – aménagement supplémentaire rond-point de l'école...

CCAS : en raison de la crise sanitaire, les colis de Noël seront remplacés par des bons d'achat dans les commerces Roziérois (3 bons d'achat d'une valeur de 10 € à valoir dans 3 commerces différents).

Bulletin : le travail de la commission est presque terminé ; la distribution des bulletins aura lieu en fin d'année

Divers :

- Projet de reprise de l'Amicale Laïque : demande de C. CHANEL de solliciter plusieurs architectes afin d'avoir le choix entre plusieurs projets d'aménagement.

La séance est levée à 23H08 – la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 17 décembre 2020, à 20 Heures